

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1023 promulguant à la Côte française des Somalis . l'arrêté ministériel du 8 mai 1948 portant modifications de certains droits de chancellerie.

n° 1023

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 septembre 1949

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro  
30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances; chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable- à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 mai 1948

**Vu** la lettre n° 8192/A. E. 4 du 2 septembre 1949 de la France d'outre-mer,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : l'arrêté ministériel du 8 mai 1948, portant modification des taux de certains droits de chancellerie. (J. O. E. F. du 22 mai 1948, page 4884.) Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Pour le Gouverneur : Le Chef du Bureau des affaires politiques  
F.

**DEVIKAS**